

# “Il y aura une réforme fiscale en Wallonie”

Maxime Prévot (CDH) évoque, entre autres, une baisse des droits d'enregistrement.

Antoine Clevers  
et Stéphane Tassin

**M**axime Prévot (CDH) est vice-Président du gouvernement wallon en charge de l'Action sociale, des Travaux publics, de la Santé et du Patrimoine. Il s'exprime en pleine discussion budgétaire et livre quelques pistes pour l'avenir.

## Combien le gouvernement wallon doit-il trouver pour son budget 2016 ?

Le conseil supérieur des finances dit que la Wallonie peut s'autoriser un déficit qui irait jusqu'à 470 millions d'euros. Il faut trouver un montant entre 300 et 470 millions. Mais il est difficile de faire un effort budgétaire avec autant de flou venant du fédéral. Je peux comprendre que, chat échaudé craignant l'eau froide, les responsables fédéraux ne veulent pas prendre le risque d'annoncer une troisième fois qu'ils se sont trompés.

## Vous refusez toujours de lever des nouvelles taxes ?

Bien entendu. En revanche, on peut activer le levier fiscal. Dans les mois qui viennent nous devons ouvrir la perspective d'une réforme fiscale en Wallonie. Pas pour taxer plus, mais pour taxer mieux. Cette réforme doit être neutre budgétairement.

## Avec quelles pistes ?

En matière d'immobilier, de logement puisque nous avons hérité du bonus logement (NdLR: *avantage fiscal pour l'achat d'un bien*). Mais cela doit se faire sainement en travaillant cette réforme en dehors de l'exercice budgétaire, sans quoi ça va donner la conviction aux gens qu'on fait cette réforme pour combler des trous.

## Quelles sont concrètement vos idées pour cette réforme fiscale ?

Nous avons des idées pour abaisser les droits de donation et les droits d'enregistrement. Il faudra réfléchir au futur du bonus logement. Si on n'y touche pas, on va dérapier pour des centaines de millions d'euros dans les cinq ans. Mais nous voulons continuer à stimuler l'acquisition d'une première habitation. La baisse des droits d'enregistrement est un outil intéressant.

## Et les rendre portables (NdLR: en cas de revente d'un bien pour le rachat d'un autre, les droits d'enregistrement déjà payés ne sont plus dus) ?

Si vous en parlez avec le ministre flamand, il est assez sceptique sur la portabilité car, en pratique, avec les nombreuses séparations de couple, il n'est pas toujours évident de déterminer qui conserve la portabilité. Même si de prime abord, l'idée est sexy.

## Si vous allégez la fiscalité d'un côté, il faudra la durcir de l'autre ?

On ne peut pas prendre une mesure positive en matière de droits d'enregistrement et garder tel quel le régime du bonus logement dont la finalité est également de faciliter l'accès à une première acquisition.

## D'autres pistes ?

En matière de logement, on peut aussi réfléchir à un abaissement des taxes, à de nouvelles tranches d'abattement fiscal ou encore à des crédits d'impôt. En matière de patrimoine privé, on peut imaginer, lors de l'héritage d'un bien classé, d'exonérer d'impôt un montant que les héritiers investiraient dans la rénovation de ce bien.

## Va-t-on vers la fin de la redevance télé ?

Ce n'est pas exclu. Est-ce qu'elle est toujours pertinente ? Non. Mais elle rapporte une centaine de millions d'euros par an. Donc, dans le contexte actuel on ne peut pas l'effacer comme ça. Dans une large réforme, il n'est pas exclu d'envisager sa suppression.

## Quand le gouvernement mettra-t-il cette réforme fiscale en place ?

Les volontés sont là, on peut aller très vite. On peut imaginer d'en discuter encore en 2015.

## Le retour à l'équilibre en 2018, ça tient toujours la route ?

A l'heure où je vous parle, ça tient toujours la route, mais nous avons toujours cette inconnue de l'impact du tax shift fédéral sur les finances wallonnes. On ne peut donc pas exclure un changement. Ce sera compliqué de tenir ce cap, mais ce n'est pas parce que c'est compliqué qu'il ne faut pas le faire.

## MILLIONS D'EUROS

Le montant maximal du déficit autorisé en Wallonie pour 2016 par le conseil supérieur des finances atteint presque le demi-milliard d'euros si le retour à l'équilibre annoncé reste 2018.

# “Le parcours d’intégration, c’est une centaine d’emplois”

**D**ix ans après la Flandre, la Wallonie se dote aussi de son parcours d’intégration pour les primo-arrivants (les migrants débarquant pour la première fois en Wallonie). Il verra le jour en 2016. Ses quatre volets seront obligatoires : l’accueil (c’était déjà le cas), les cours de français (c’était prévu dans l’accord de majorité), ainsi que – et c’est là une grande nouveauté – les cours de citoyenneté et, si nécessaire, l’insertion socioprofessionnelle.

**Des députés de la majorité semblaient découvrir le contenu du parcours d’intégration lorsque vous l’avez présenté, mardi, au Parlement wallon. Avaient-ils été informés ?**

Les choses ont été transparentes. Je n’avais pas fait mystère de mon souhait d’accélérer le tempo dans la rédaction du texte. Et le document a été travaillé en concertation avec ma collègue en charge de l’intégration socioprofessionnelle (Ndlr, la ministre PS Eliane Tillicux). Je n’ai pris personne de court.

**En tout cas, vous allez plus loin que la déclaration de politique régionale (DPR).**

Exact.

**C’est peut-être pour cela que les députés n’étaient pas informés ?**

Le gouvernement wallon a fait inscrire dans la DPR l’apprentissage obligatoire du français, avec un élément de tempérance – “sous réserve des disponibilités budgétaires”. Le parti socialiste était donc acquis à cette idée. Et je n’ai pas caché ma volonté de rendre obligatoire un module de citoyenneté. Ma réflexion s’inscrit dans le cadre du cours de citoyenneté qu’on crée pour nos jeunes à l’école. J’imagine mal qu’on ne fasse pas la même chose pour les primo-arrivants.

**A-t-il fallu forcer la main au PS sur ce point ?**

Au PS, une conviction a pu évoluer en regard des

réalités de terrain. Et sur les cours de français, ça n’a pas été une difficulté.

**N’est-il pas symptomatique qu’il faille une crise de l’asile pour que le PS se décide à trouver les dix millions nécessaires aux cours de français et à aller plus loin sur le parcours d’intégration ?**

C’est votre interprétation.

**Qu’en pensez-vous ?**

Je ne suis pas là pour faire le procès du PS. Moi, ce qui me réjouit, c’est que cette demande formulée de longue date par ma formation politique a pu voir le jour. Bien sûr, l’actualité a probablement concouru à libérer le dernier verrou, sur le budget.

**Le coût, ce sera bien dix millions ?**

C’est une estimation. Elle ne pourra être confirmée qu’à l’issue du conclave budgétaire. On se réunit à nouveau ce samedi.

**Ça fait plus de dix ans que le MR réclame un parcours d’intégration obligatoire. Peut-on dire que c’est une victoire pour lui ?**

Franchement, je m’en fiche. Je suis simplement heureux du résultat que l’on va atteindre et d’avoir pu débloquer des moyens additionnels pour que les acteurs de terrain puissent fonctionner. C’est potentiellement une centaine d’emplois nouveaux qui vont être créés dès 2016, majoritairement des professeurs de français. On fait œuvre utile pour la cohésion en Wallonie. C’est ça l’essentiel.

*“Bien sûr, l’actualité a probablement concouru à libérer le dernier verrou, sur le budget.”*

## Cinquante millions d’euros à récupérer pour les hôpitaux

**L**es relations entre les gouvernements fédéral et wallon ne sont pas au beau fixe. Entre rancœurs, mauvais calculs et phrases assassines, Maxime Prévot fait le point.

**Comment jugez-vous l’état des relations entre les gouvernements fédéral et wallon ?**

(Il hésite) Pour l’essentiel, elles sont courtoises. Mais à certains moments, plus tendues.

**Quand cela ?**

Dès que ça concerne les sous... Il y a des décisions prises par le fédéral qui impactent les finances régionales. Le tax shift en est la meilleure illustration. Et puis, au fur et à mesure que la sixième réforme de l’Etat se met en œuvre, on identifie des problèmes pratiques qui n’avaient pas été relevés au moment de la négociation. Mais parfois, on nous dit que ‘les textes sont les textes’, aux dépens de solutions pragmatiques.

**Un exemple ?**

Le secteur hospitalier. Il avait été convenu que les régions reçoivent une double dotation :

pour couvrir les charges passées et pour financer un nouveau programme d’investissements. Aujourd’hui, on nous donne une dotation inférieure de 50 millions d’euros à ce qui devrait être le cas, en justifiant qu’il s’agit de la stricte interprétation des textes. Mais cette dotation ne permet même pas de couvrir les charges du passé ! J’avais fait inscrire le point au dernier comité de concertation (Ndlr, qui réunit les gouvernements fédéral et fédérés). Je vais être honnête : il y a une oreille attentive de la part du fédéral. Probablement que ce qui nous aide, c’est que la Flandre est également impactée, à hauteur de 150 millions d’euros. J’espère qu’on va pouvoir donner les moyens corrects aux régions pour cet impératif de santé publique.

**En fait, la Flandre est votre meilleure alliée ?**

Dans certains cas de figure, oui. En Flandre, il y a une volonté régionaliste très forte. Mais les loups ne se mangent pas entre eux. Ils sont aussi représentés au niveau fédéral. Ils peuvent faire des concessions pour arrondir les angles que la Wallonie ne peut pas accepter, ne fût-ce que pour des raisons budgétaires.